



## Même en instance de divorce, les devoirs du mariage demeurent

Publié le 14 mai 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



**Attention :**

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)